



BEC
HANDBALL
15, rue BECK
BORDEAUX

CHARTRE DU LICENCIÉ

SAISON 2019-2020

La Charte du licencié s'adresse aux joueurs, aux éducateurs, aux entraîneurs, aux accompagnateurs et dirigeants,

Les valeurs du club :

- être tolérant, altruiste et fraternel.
- être honnête, intègre et loyal.
- refuser toute forme de discrimination.
- encourager tout le monde à y participer.
- reconnaître la valeur des uns et des autres,
- ne porter atteinte ni à l'environnement, ni aux installations

Le licencié s'engage à :

RESPECT

- respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, ...)
- respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les matchs ou autres (gymnase, vestiaires, siège du club) à domicile comme à l'extérieur
- participer aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite et donc à être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué (à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche)
- répondre aux lettres d'information contenant un coupon-réponse (réponse positive ou non)
- prévenir l'entraîneur de son absence aux entraînements ou aux matchs.

HYGIENE DE VIE

Avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements. Il ne peut pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant.

DISCIPLINE

En cas de disqualification directe (carton rouge) le Bureau Directeur décide des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières
Dans tous les cas (sauf action de jeu), le joueur est suspendu automatiquement par le club jusqu'à la notification de l'instance fédérale en charge du dossier
Si cette décision est assortie d'une amende financière, elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur.

PONCTUALITE

- respecter les horaires des convocations de match ainsi que les lieux de rendez-vous
- être présent au début de l'entraînement en tenue correcte d'entraînement (chaussures de sport, survêt/short, t-shirt, sweat).

MUTATIONS ET FORMATIONS

Le licencié s'engage à rembourser le club des frais engagés en cas de départ avant 2 ans (année en cours+ 1an). Dans cette situation un chèque de caution est exigé et restitué à l'échéance.

Les parents du licencié s'engagent à :

- Participer aux transports lors des déplacements
- Respecter l'éthique sportive lors des compétitions

En contrepartie, le BEC Handball s'engage à :

- Proposer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie et du groupe d'entraînement
- Faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles
- A assurer les entraînements par des entraîneurs diplômés ou en formation
- A proposer des activités supplémentaires (tournois, rassemblements...)
- A informer ses licenciés sur la vie du club.

RAPPEL CODE DU SPORTIF

Association Française pour un sport sans violence et pour le fairplay (AFSVFP)

Se licencier au BEC Handball, c'est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le code du sportif (AFSVFP)

Tout sportif s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter ses adversaires et ses partenaires
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Être maître de soi en toutes circonstances
6. Être loyal dans le sport et dans la vie
7. Être exemplaire, généreux et tolérant.